

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

**EXTRAIT N° 15.17 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Membres du Conseil Communautaire :

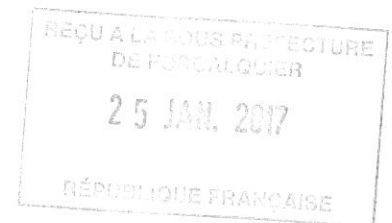
- En exercice : 93
- Présents ou représentés : 90
- Votants : 90
- Suffrages exprimés : 90 (90 pour)
- Secrétaire de séance : M. Nicolas JAUBERT

SEANCE DU 17 JANVIER 2017

Le dix-sept janvier deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente, le conseil de communauté dûment convoqué le douze janvier deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Maison Pour Tous – Pont Lagrand (commune de Garde Colombe), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la CCSB.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT
- Pour la commune de Bellaiffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD
- Pour la commune de Bruis : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune de Clamensane : M. Jean-François CONRAUX
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE représentée par sa suppléante Mme Nathalie DEBRUYNE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe :
 - M. Edmond FRANCOU
 - M. Damien DURANCEAU
 - M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de La Pierre : M. Eric ODDOU représenté par sa suppléante Mme Elisabeth GILLIBERT
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - Mme Henriette MARTINEZ
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Laurent MAGADOUX
 - M. Gino VALERA représenté par M. Jean-Marc DUPRAT à qui il a donné procuration
 - M. Robert GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - M. Jean-Michel REYNIER
- Pour la commune de Lazer : Mme Patricia MORHET RICHAUD représentée par son suppléant M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI



- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - M. Didier CONSTANS
- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montmorin : Mme Evelyne AUBERT représentée par M. Gérard TENOUX à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Lucile ENDIGNOUS.
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Lucienne BARBERO
- Pour la commune de Sainte Marie de Rosans : M. Jean-Louis CORREARD représenté par M. Damien DURANCEAU à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Liliane COMBE.
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par son suppléant, M. Michel COUBAT
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Bernard MATHIEU
 - Mme Marie-Christine SCHUMACHER
 - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - M. Franck PERARD représenté par M. Christophe LEONE à qui il a donné procuration
 - Mme Christiane GHERBI
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Marcel BAGARD
 - M. Nicolas LAUGIER
 - M. Michel AILLAUD représenté par M. Marcel BAGARD à qui il a donné procuration
 - Mme Sylvia ODDOU représentée par Mme Christiane TOUCHE à qui elle a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE
 - M. Christian GALLO représenté par M. Nicolas LAUGIER à qui il a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Jean-Philippe MARTINOD représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
 - Mme Céline GARNIER
 - M. Christophe LEONE
 - Mme Cécilia LOUVION représentée par M. Robert GAY à qui elle a donné procuration
 - M. Sylvain JAFFRE représenté par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - M. Albert MOULLET
 - Mme Isabelle BOITEUX
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI représentée par son suppléant M. Patrice COLOMBERO
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK

- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON représentée par Mme Françoise GARCIN à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard BLANC.
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Edmond FRANCOU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

Absents non représentés :

- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE

ORDRE DU JOUR : Désignation des représentants de la CCSB au Comité de Programmation LEADER du GAL Sisteronais Buëch

Le président rappelle au conseil communautaire que le Pays Sisteronais-Buëch a été sélectionné par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en mars 2015 pour porter un programme LEADER sur la période 2014/2020. La particularité de ce dispositif européen est d'avoir une instance décisionnelle locale : le Comité de Programmation, composé d'élus et de socioprofessionnels du territoire.

Suite à l'application de la loi NOTRE et à la recomposition administrative du territoire du Groupe d'Action Locale, il est nécessaire de désigner de nouveaux membres titulaires et suppléants pour siéger à cette instance, représentant les Communautés de Communes dont le périmètre est intégré (totalement ou partiellement) à celui du GAL.

Au regard du règlement intérieur du Groupe d'Action Locale Sisteronais-Buëch, la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch siège au Comité de Programmation et y dispose de six membres : trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Sur proposition du président, le conseil communauté décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour la désignation des élus délégués de la communauté de communes au Comité de Pilotage du GAL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°15-632 du 26 juin 2015 du Conseil Régional Provence Alpes Côte-d'Azur approuvant la candidature du Pays Sisteronais-Buëch à l'appel à manifestation d'Intérêt LEADER 2014-2020 ;

Vu la convention tripartite entre la Région Provence Alpes Côte d'Azur, l'Agence de Services et Paiement et la structure porteuse du Groupe d'Action Locale, relative à la gestion du programme LEADER 2014-2020, signée le 20 octobre 2016 ;

Vu le règlement intérieur du Groupe d'Action Locale Sisteronais-Buëch, approuvé par le Comité de Programmation LEADER du GAL Sisteronais-Buëch le 3 novembre 2016 ;

Le conseil communautaire :

- décide de désigner les délégués suivants pour siéger au Comité de Programmation LEADER du GAL Sisteronais-Buëch :

Titulaires	Suppléants
Alain D'HEILLY	Jean SCHULER
Bruno LAGIER	Arlette CLAVEL MAYER
Jean-Marie TROCCHI	Jean-Yves SIGAUD

- autorise le Président à signer tout acte relatif à ces désignations.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Président, Daniel SPAGNOU

